Association

JPJ FRANCE

73 rue de l'Etang 68170 RIXHEIM

SIRET 891 863 896 00017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2023

Aux adhérents de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association JPJ FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe « Faits caractéristiques de l'exercice 2023 » concernant les dons exceptionnels perçus sur cet exercice en soutien aux Israéliens suite au conflit entre Israël et le Hamas.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents rendus obligatoires par les lois et règlements ainsi que par vos statuts sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mulhouse, le 05 mars 2024

Le Commissaire aux comptes
SAS AUDITEX REVISEURS
représentée par Guillaume SCHEER

JPJ FRANCE 73 rue de l'Etang- 68170 RIXHEIM

BILAN ACTIF

Etat exprimé en euros

€

ACTIF	EXERCICE 2023 Brut	Amortiss et dépréciat	Net	N-1 2022 Net
Actif immobilisé				
Autres Immo corporelles				
Install techniq Agencement	9 640,15	5 428,27	4 211,88	5 221,82
Mat de bureau et informatique	12 214,61	7 985,20	4 229,41	6 757,07
Immo financières				
Dépôts & Cautionnements	5 195,00		5 195,00	5 645,00
TOTAL I	**27 049,76**	**13 413,47**	**13 636,29**	**17 623,89**
Actif circulant				
Stocks et en-cours : CD et livres	12 923,85		12 923,85	14 178,57
Créances diverses	37 920,37		37 920,37	45 324,45
Disponibilités			387 223,39	255 281,78
Caisse	470,10			250,00
CCP Belgique				140,60
Crédit Mutuel compte chèque	8 180,80			8 849,61
Crédit Mutuel compte chèque 2	7 227,63			9 721,59
Crédit Mutuel compte épargne	188 637,75			236 319,98
Crédit Mutuel compte épargne 2	182 707,11			
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	1 479,50		1 479,50	1 214,60
TOTAL II	**439 547,11**		**439 547,11**	**315 999,40**
TOTAL GENERAL I+II			**453 183,40**	**333 623,29**

JPJ FRANCE 73 rue de l'Etang- 68170 RIXHEIM

BILAN PASSIF

Etat exprimé en euros

€

PASSIF	EXERCICE		N-1
		2023 Net	2022 Net
Fonds propres			
		375 813,91	
Fonds propres sans droit de reprise	117 931,71		117 931,71
Réserves	147 480,26		
Report à nouveau	39 638,39		147 480,26
Excédent ou déficit de l'exercice	70 763,55		39 638,39
		20 978,95	
Fonds dédiés	20 978,95		6 968,95
TOTAL I		**396 792,86**	**312 019,31**
Provisions pour Risques et Charges		**30 000,00**	
Dettes			
Dettes Fourn et comptes rattachés		5 433,92	7 727,81
Personnel et comptes rattachés		1 008,63	2 846,3
Dettes fiscales et sociales		13 073,29	9 775,18
Prél à la source Impôts/Revenus		873,00	1 057,00
Autres dettes - charges à payer			197,69
Débiteurs divers			
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance		6 001,70	
TOTAL II		**56 390,54**	**21 603,98**
TOTAL GENERAL I+II		**453 183,40**	**333 623,29**

JPJ FRANCE 73 rue de l'Etang- 68170 RIXHEIM

COMPTE DE RESULTAT -PRODUITS

Etat exprimé en euros €

		EXERCICE	N-1
PRODUITS - REVENUS		2023	2022
Produits d'exploitation			
Produits d'exploitation		12 890,13	7 737,40
Ventes	6 254,63		5 059,40
Prestations de service	6 635,5		2 678,00
Autres prodts de gestion courante		566 170,86	486 741,87
Royalties	40,83		628,74
Collectes et dons	368 163,29		464 624,82
Cotisations, Autres	349,10		235,90
Dons affectés	197 617,64		21 252,41
TOTAL I		**579 060,99**	**494 479,27**
Produits financiers			
Autres produits financiers		**4 024,88**	1 921,25
Intérêts des livrets	4 024,88		1 921,25
TOTAL II		**4 024,88**	**1 921,25**
Produits exceptionnels			
Autres pdts excep sur op de gest	30 591,12	30 591,12	
TOTAL III		**30 591,12**	
TOTAL PRODUITS I+II+III		613 676,99	496 400,52
RESULTAT DE L'EXERCICE - Perte			
TOTAL GENERAL		613 676,99	496 400,52

JPJ FRANCE 73 rue de l'Etang- 68170 RIXHEIM

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

Exprimé en euros €

COMPTE DE RESULTAT			
		EXERCICE	N-1
CHARGES - DEPENSES		2023	2022
Charges d'exploitation			
Achat		10 488,45	10 004,17
Services extérieurs		64 021,7	54 079,74
Location immobilière	29 522,53		28 095,20
Location mobilière	10 614,74		3 524,03
Entretien et réparation - Maintenance	275,00		
Prime d'assurance	1 211,43		1 110,12
Divers :			
Documentations	213,95		375,48
Colloques, Séminaires, Conférences	22 184,05		20 974,91
Autres services extérieurs		116 057,00	103 434,91
Rémunération d'intermédiaire	10 410,7		7 889,79
Pub, Publications, Relations publiques	23 537,74		24 920,38
Déplacements, Missions et Réceptions	62 450,57		50 898,91
Frais postaux et de télécommunications	14 177,59		14 911,97
Service bancaire	3 608,14		2 466,18
Divers, Cotisations	1 872,26		2 347,68
Impôts, Taxes et Versement asssimilés	180,63	180,63	407,06
Charges de Personnel	293524.02	293524.02	281 476,19
Dotations aux amortissemts et provisions		4 816,6	3 783,06
Amortissements	4 816,6		3 783,06
TOTAL I		**489 088,4**	**453 185,13**

JPJ FRANCE 73 rue de l'Etang- 68170 RIXHEIM

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

Exprimé en euros

			€
Charges financières			
TOTAL II			
Charges exceptionnelles			
Sur opération de gestion		23 825,04	3 577,00
Pénalités et Amendes			77,00
Dons versés	2 500,00		3 500,00
Autres chges except sur op de gestion	21 325,04		
Dotations aux amorts et provisions		30 000,00	
Provisions	30000,00		
TOTAL III		**53 825,04**	**3 577,00**
TOTAL CHARGES I+II+III		**542 913,44**	**456 762,13**
RESULTAT DE L'EXERCICE - Bénéfice		**70 763,55**	39 638,39
TOTAL GENERAL		**613 676,99**	**496 400,52**

JPJ FRANCE 73 rue de l'Etang- 68170 RIXHEIM

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 453 183,40 euros.

Le compte de résultat présenté sous forme de colonnes, affiche un total produit de 613 676,99 euros et un total charges de : 542 913,44 euros, dégageant ainsi un excédent de 70 763,55 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2023 et finit le 31/12/2023. Il a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Objet de l'association

JPJ France est une association 1908 régit par le droit local d'Alsace Moselle. Elle a pour objet la célébration d'offices juifs messianiques et l'enseignement de la bible au peuple juif.

Règles générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre1983 ainsi que le règlement ANC 2016-7 du 4 novembre 2016 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice et des dispositions spécifiques aux associations et fondations prévues au règlement ANC 2018-6 modifié par le règlement ANC 2020-08.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :
-continuité de l'exploitation,
-permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
-indépendance des exercices.
et conformément aux règles générales d'établissement et présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations corporelles et incorporelles
Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à la valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :
-Installation technique, Agencement : 10 ans
-Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute.

Stocks et en cours
Les stocks sont évalués à leur coût de production.

Créances et dettes
Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités
Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions
Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'association a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, règlementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Dons reçus
L'association a perçu des dons manuels à hauteur de : 326 577,56 euros au titre de l'exercice 2023.

Produits et charges exceptionnelles
Les produits et charges exceptionnelles tiennent comptes des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Contribution volontaire en nature

L'association fait appel à trois bénévoles occasionnellement pour un nombre d'heures estimé à 4 réparti mensuellement. Evaluée au coût horaire brut du Smic soit 11,52 euros, la contribution volontaire annuelle s'élève à 1 658,88 euros.

Faits caractéristiques de l'exercice 2023

L'association JPJ France a reçu des dons exceptionnels pour un montant de 29 417,00 euros pour soutenir les Israéliens suite au conflit déclaré le 7 octobre 2023 entre Israël et le Hamas. Ces dons ont servi à
-accueillir des familles israéliennes retenues en France à cause du conflit,
-couvrir les frais de deux personnes de l'équipe en France qui se sont rendues sur place pour apporter leur soutien, leurs collègues de JPJ en Israël étant appelés à combattre.
-couvrir des dépenses diverses : expédition de lettres et autres supports d'information sur le travail de JPJ pendant le conflit.
-la moitié des dons soit 15 000,00 euros sont inscrits au bilan sous la rubrique "Fonds dédiés" et serviront à accueillir, en France, de jeunes israéliens pendant l'été 2024.

Traitement de la dévolution de patrimoine de l'association Juifs pour Jésus (concerne exercice 2022)

Les fonds et le patrimoine, d'un montant de 117 931,71 euros, issus de la dévolution de patrimoine de l'association Juifs pour Jésus ont été repris au bilan 2021 tels qu'ils figuraient dans les comptes de l'association Juifs pour Jésus.
La correction de cette erreur a été effectuée en 2022 de sorte que ces fonds apparaissent au bilan dans un compte "Fonds propres sans droit de reprise". Pour les besoins de la présentation, l'erreur a été corrigée sur la colonne de l'exercice 2021 pour les fonds propres. Le Compte de Résultat 2021 présente les opérations consolidées de l'association Juifs pour Jésus et JPJ France, à la suite de la dissolution de l'association Juifs pour Jésus et sa dévolution à JPJ France.

IMMOBILISATIONS

Exprimé en euros

	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévalu	Acquisit	Viremts	Cessions	
CORPORELLES						
Install tech, Agen	9 640,15					9 640,15
Mat de bur et Inf	10 935,61		1 279,00			12 214,61
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						**21 854,76**

FINANCIERES						
Dépôts,Caut versés	5 645			450		5 195
TOTAL IMMOBILISATION FINANCIERES						**5 195,00**

TOTAL	**27 050,00**

AMORTISSEMENTS

Exprimé en euros

	Amortiss début Exercice	Mouvemts de l'exercice		Amortiss 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
CORPORELLES				
Install tech, Agencement	4 418,45	1 009,82		5 428,27
Mat de bureau et Info	4 178,55	3 806,65		7 985,20
TOTAL AMORTISSEMENTS CORPORELLES				13 413,47

PROVISIONS

Exprimé en euros

	Provision début	Mouvemts de l'exercice		Provisions 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
Pour Risques et Charges				
Litige RH		30 000		30 000
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				30 000,00

VARIATION DES FONDS PROPRES

Exprimé en euros

	Fonds propres	Affectation Résultat N-1	Augmentat	Diminution	Fonds propres
Fonds propres sans droit de reprise	117 931,71				117 931,71
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statut ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité			147 480,26		147 480,26
Report à nouveau	147 480,26	39 638,39		-147 480,26	39 638,39
Excédent ou déficit de l'exercice	39 638,39	-39 638,39	70 763,55		70 763,55
Situation nette	305 050,36	0.00	218 243,81	0.00	375 813,91
Subventions d'investissement Provisions réglementées					
TOTAL					375 813,91

Les fonds propres de l'Association ont été mouvementés du fait de l'affectation du résultat 2022 conformément au Procès-Verbal d'Assemblée Générale de mars 2023.

VARIATION DES FONDS DEDIES

Exprimé en euros

	Fonds dédiés Clôture 31/12/2022	Reports	Utilisations Dont Rembt	Transferts	Fonds dédiés Clôture
Subvention d'exploitation					
Contibution financière autres organismes					
Ressources liées à la générosité du public					
Fonds dédiés Kibboutz	5 351,53				5 351,53
Fonds dédiés Ukraine	627,42				627,42
Fonds dédiés Israël	990,00	15 000	-990		15 000,00
Fonds dédiés Guilgal Camp					
TOTAL					20 978,95

CREANCES ET DETTES

Exprimé en euros

	31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Prêts			
Autres immo financières			
Autres créances clients			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité social et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes, versement assimilés			
Débiteurs divers	37 920,37	37 920,37	
Charges constatées d'avance	1 479,5	1 479,5	
TOTAL DES CREANCES	39 399,87	39 399,87	0
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours			

Exprimé en euros

	31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5
DETTES				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 433,92	5 433,92		
Personnel et comptes rattachés	1 008,63	1 008,63		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	13 073,29	13 073,29		
Autres dettes	873,00	873,00		
Produits constatés d'avance	6 001.70	6 001.70		
TOTAL DETTES	26 390,54	26 390,54		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exprimé en euros

	AUDITEX REVISEURS		
	31/12/2023	31/12/2022	%
Audit			
Commissariat aux comptes, certification examens des comptes			
Emetteur	4 000	4 000	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes			
Emetteur			
Sous Total	4 000	4 000	
Autres prestations rendues			
Juridique, fiscal, social			
Autres			
Sous Total	0	0	
TOTAL	4 000,00	4 000,00	

DETAIL DES STOCKS

Exprimé en euros

	Quantité achetée	Quantité				Valeur clôture 31/12/2023
		Clôture 31/12/2022	Variations		Clôture 31/12/2023	
			Augmentatior	Diminution		
Stocks						
DVD Ruth G	500	499		16	483	1 286,71
CD Shoresh	2000	1362		66	1296	4 043,52
Livre : Ils ont découvert leur Messie	500	444		72	372	1 506,60
Livre : Antisémitisme	600	519		10	509	2 850,40
Livre : Yechoua	500	440		56	384	1 468,80
Livre : Le Messie au cœur de la Pâque	500	413		83	330	1 767,15
TOTAL STOCKS	4600	3677	0	303	3374	12 923,00

RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER

Les ressources provenant de l'étranger sont principalement des dons en numéraire. JPJ France reçoit mensuellement des dons en provenance des Etats-Unis et de la Suisse. Elle reçoit également des dons ponctuels du Canada et du Royaume-Uni.

Exprimé en euros

	Date ou période	Nature	Mode de paiement	Montant
Assoc Juifs pour Jésus - Suisse	du 01/01 2023 au 31/12/2023	Don en numéraire	Vir bancaire mensuel	119 131,00
Assoc Jews for Jesus - Etats-Unis	du 01/01 2023 au 31/12/2023	Don en numéraire	Vir bancaire mensuel	115 136,00
TOTAL				234 267,00

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

exprimé en euros

Emploi par destination	Exercice N	Exercice N-1	Ressources par origine	Exercice N	Exercice N-1
Emplois de l'Exercice			**Ressources de l'exercice**		
Frais de recherche de fonds			Ressources liées à la générosité du Public		
Frais d'appel à la générosité du public	59 860,04	57 210,00	Dons manuels	326 577,60	253 603,10
Frais de fonctionnement	483 053,40	399 552,00	Autres ressources liées à la générosité du public		
TOTAL DES EMPLOIS	542 913,40	456 762,00	TOTAL DES RESSOURCES	326 577,60	253 603,10
Excédent de la générosité du public			Déficit de la générosité du public	-216 336,00	-203 158,90
TOTAL			**TOTAL**		